

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL : Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN

president.asrs@gmail.com

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale du 11 septembre 2021

L'Assemblée Générale s'est tenue dans la salle multifonctions de Villers-sur-Coudun.

ORDRE DU JOUR :

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Mot du président
3. Présentation du déroulé de l'AG
4. Renouvellement du mandat de Madame Isabelle NOEL 1ère Résolution
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Charles ROMAGNY 2eme Résolution
6. Election d'un nouveau membre 3eme Résolution
7. Exposé par la SATO du projet 'Convergence'
8. Vote sur la mise en œuvre d'une étude approfondie du projet d'achat des actifs immobiliers de la SATO par l'ASRS 4eme Résolution
9. Questions diverses

Conformément aux mesures sanitaires actuelles, le contrôle du pass sanitaire est effectué par Eric SIMLER avant l'accès à la salle.

Le nombre de votants est établi à partir des formulaires déposés à la mairie et envoyés par mails, ainsi que des co-lotiss présents qui n'ont pas exprimé leurs votes.

Résultats : 151 votants (65 par courrier + 31 par mail + 55 en salle)

Le quorum est atteint. (30% des 285 lots + 1)

La réunion débute à 14H45.

1/Nomination des scrutateurs et du secrétaire de séance

- Albert LANCRY a été nommé rapporteur de la séance.
- Deux scrutateurs sont nommés : M. Gérard DESNOES
M. Michel VERMERSCH

2/ Mot du président (joint à la convocation)

3/ Présentation du déroulé de l'AG par Bruno VANLANGENDONCK

Bruno VANLANGENDONCK explique les raisons pour lesquelles il ne souhaite pas se représenter. Des échanges ont lieu entre les participants et les membres du conseil d'administration.

4/ 1^{re} Résolution

Renouvellement du mandat de Madame Isabelle NOEL

Pour : 75 Contre : 70 Abstention : 6

Résolution acceptée

5/ 2eme Résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Charles ROMAGNY

Pour : 60 Contre : 68 Abstention : 23

Résolution rejetée

6/ 3eme Résolution

Election d'un nouveau membre

Pour : 77 Contre : 12 Abstention : 9

Dans la confusion de l'AG, le vote de cette 3^e résolution ne s'est pas tenu en salle, seuls les votes par courrier et par mail sont comptabilisés, d'où la différence du nombre de votants.

Madame Danielle Arnaud et Monsieur Daniel VERRIER se portent candidats et se présentent à l'assemblée.

Le vote a lieu. Seuls les votes 'pour' étant demandés, certains membres se retrouvent à ne pas voter. Plusieurs membres de l'assemblée et deux membres du conseil demandent de re-voter.

Madame Danielle Arnaud Pour : 35 Contre : non demandé Abstention : non demandé

Monsieur Daniel VERRIER Pour : 21 Contre : non demandé Abstention : non demandé

Danielle ARNAUD est déclarée élue devant l'assemblée.

Dans ces conditions et afin d'éviter toute contestation, il a été convenu avec son accord que Danielle ARNAUD participera à la vie du bureau de l'ASRS sans droit de vote jusqu'à l'AG de mars 2022.

7/ Exposé par la SATO du projet 'Convergence'

Vincent LAMY, vice-président de la SATO, expose le projet de vente aux associations syndicales.

Il est rappelé que des lettres d'informations ont été distribuées aux co-lotis et de nombreux ateliers d'échanges et d'explications ont eu lieu lors de rendez-vous organisés par la SATO dans les locaux du Club des Sports.

Avant de continuer les dossiers techniques et la mise en œuvre de cette vente, il est important de savoir si la majorité des co-lotis souhaite qu'une étude approfondie soit menée pour valider la faisabilité du projet.

Des échanges ont lieu, Vincent LAMY répond aux questions posées.

8/ 4eme Résolution

Vote sur la mise en œuvre d'une étude approfondie du projet d'achat des actifs immobiliers de la SATO par l'ASRS.

Pour : 109 Contre : 35 Abstention : 3

Résolution acceptée

La séance est levée à 16h50.

Le rapporteur de séance,

La présidente,

Albert LANCERY

Isabelle NOEL

Les scrutateurs

M. Gérard DESNOES

M. Michel VERMERSCH